Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213502487-20251205-D2025_35-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2025/35
Séance du 2 décembre 2025	

Nombre de Conseillers		Date de Convocation
En Exercice	11	
Présents	8	28 novembre 2025
Votants	10	

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie située 2 rue Beau Soleil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Nicolas BATHELLIER, Maire.

	Présence / Absence excusée / Absence	Pouvoir à / Divers
M. Nicolas BATHELLIER, Maire	Présence	
Mme Christelle CLOAREC, 1ère adjointe	Présence	
M. Jean Francis LEBRET, Conseiller Municipal	Présence	
M. Jean-Marie TASSEL, Conseiller Municipal	Présence	
M. René TRELLU, Conseiller Municipal	Présence	
Mme Jeanine PREVOST, Conseillère Municipale	Présence	
M. David LEMARCHAND, Conseiller Municipal	Absence excusée	Jean-Marie TASSEL
Mme Carole CALLARD, Conseillère Municipale	Présence	
Mme Andréa GUILLEN GARCERAN, Conseillère Municipale	Présence	
M. Joël TEYSSOT, Conseiller Municipal	Absent	
M. Quentin PERIAUX, Conseiller Municipal	Absence excusée	Andréa GUILLEN GARCERAN

Secrétaire de Séance : Mme Christelle CLOAREC

OBJET : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2025)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Considérant que le montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors opérations d'ordre) en dépenses d'investissement, est de 189 351 €,
Considérant qu'il est possible d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 47 337,75 €, soit 25 % de 189 351 €.
Considérant la proposition de répartition suivante :

Chapitre budgétaire	Crédits ouverts en 2025	Crédits ouverts avant vote du BP 2026
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	5 000 €	2 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	90 113 €	45 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** la proposition exposée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. Nicolas BATHELLIER

Le secrétaire de séance
Mme Christelle CLOAREC